



Avis public de consultation N°01/2021

**Sélection d'un EXPERT en gestion et suivi financier
du projet intitulé "INcubator for innovation and TEChnological transfer in the MEDiterranean désigné par son acronyme INTECMED" code B_A.2.1_0063 financé par l'Union Européenne.**

Dans le cadre du Programme ENI CBC MED 2014-2020, la CCI Cap Bon avec 8 autres partenaires bénéficie d'un financement pour la mise en œuvre du projet "INcubator for innovation and TEChnological transfer in the MEDiterranean désigné par son acronyme INTECMED.

INTECMED vise à développer un écosystème d'innovation intégré au niveau local pour soutenir le transfert technologique et la commercialisation des résultats de la recherche.

Le budget dédié à la CCI Cap Bon est fixé à 452 354,27 € réparti comme suit : 90% du budget financé par l'Union Européenne soit 407 118,84 € et 10% de ce budget, comme cofinancement assuré par la CCI Cap Bon soit 45 235,43 €.

ANNONCE

Art. 1 – Objet de la consultation

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon (CCI Cap Bon) en tant que partenaire (PP5) du projet "INcubator for innovation and TEChnological transfer in the MEDiterranean désigné par son acronyme INTECMED, lance une consultation pour la sélection d'un **EXPERT en gestion et suivi financier**.

Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation

Sous la direction du coordinateur du projet, le prestataire de service sera responsable des tâches mentionnées ci-dessous :

1. Coaching des intervenants au projet aux termes de l'IEV CTF.
2. Soutien à l'établissement et suivi des fiches horaires (*timesheets*) pour les différents intervenants au projet du partenaire 5 (CCI Cap Bon) ;
3. Soutien pour le calcul des coûts horaires des intervenants et rédaction des notes d'affectations au projet ;
4. Coaching et formation sur la plateforme dédiée au projet (MIS)
5. Conseil et assistance à la Rédaction des demandes de révision budgétaire
6. L'assistance à la rédaction des rapports financiers intermédiaires et du rapport financier final du projet
7. L'assistance à l'auditeur financier durant les vérifications des dépenses prévues dans le cadre du projet et l'utilisation des modèles IEVP CT

Le prestataire de service doit appuyer la CCI Cap Bon à la préparation des rapports et ce conformément au calendrier et tableau récapitulatif suivant:

| N° | Missions | Tâches | Livrable |
|----|--|---|---|
| 1 | Appui à la préparation du DEUXIÈME rapport financier semestriel à fournir au chef de file (Période : 01/09/21 - 28/02/22) | - vérification de l'éligibilité des dépenses et de l'exactitude des pièces justificatives - des conseils sur la communication de toutes les données dans les modèles de programme - conseiller sur la révision des rapports en fonction du chef de file et des remarques du JTS/JMA ENI | DEUXIÈME rapport d'avancement financier Date limite: 10 jours ouvrables après la fin de la période couverte par le rapport |
| 2 | Appui à la préparation des PREMIERS rapports intermédiaires et du PREMIER rapport de vérification des dépenses à fournir au chef de file (Période : 01/09/20 - 31/08/21) | - vérification de l'éligibilité des dépenses et de l'exactitude des pièces justificatives - des conseils sur la communication de toutes les données dans les modèles de programme - conseil à l'auditeur financier concernant l'utilisation des modèles IEVP CT - conseiller sur la révision des rapports en fonction du chef de file et des remarques ENI JTS / JMA | PREMIER rapport financier intermédiaire Date limite: 2 mois après la fin de la période couverte par le rapport |
| 3 | Appui à la préparation des DEUXIÈMES rapports intermédiaires et du SECOND rapport de vérification des dépenses à fournir au chef de file (Période : 01/09/21 - 31/08/22) | - vérification de l'éligibilité des dépenses et de l'exactitude des pièces justificatives - des conseils sur la communication de toutes les données dans les modèles de programme - conseiller sur la révision des rapports selon le chef de file et les remarques ENI JTS / JMA - conseil à l'auditeur financier concernant l'utilisation des modèles IEVP CT | DEUXIÈME rapport financier intermédiaire Date limite: 10 jours ouvrables après la fin de la période couverte par le rapport |
| 4 | Appui à la préparation du rapport financier FINAL et du rapport FINAL de vérification des dépenses à fournir au chef de file (Période : 01/09/20 - 28/02/23) | - vérification de l'éligibilité des dépenses et de l'exactitude des pièces justificatives - des conseils sur la communication de toutes les données dans les modèles de programme - conseiller sur la révision des rapports selon le chef de file et les remarques ENI JTS / JMA - conseil à l'auditeur financier concernant l'utilisation des modèles IEVP CT | Rapport financier intermédiaire FINAL Date limite: 3 mois après la fin de la période couverte par le rapport |

Art. 3 – Honoraires et modalité de paiement

Les fonds alloués à l'Expert pour toute la durée de la collaboration, seront exonérés de la TVA.

La rémunération de l'expert prestataire de services pour l'assistance à la gestion et suivi financier du projet INTECMED sera effectuée en trois tranches suite à la présentation d'une facture/Note d'honoraires et d'un rapport d'activités.

- La première tranche équivalente à 30% de la rémunération sera effectuée à la suite de :
 - La présentation du 1^{er} rapport d'avancement semestriel
 - Et la présentation du 1^{er} rapport intermédiaire annuel.
- La deuxième tranche équivalente à 30% de la rémunération sera effectuée à la suite de :
 - La présentation du 2^{ème} rapport d'avancement semestriel
 - Et la présentation du 2^{ème} rapport intermédiaire annuel.
- La troisième tranche, équivalente à 40 % de la rémunération sera effectuée à suite de :
 - La présentation du rapport final du projet.

Le contrat qui va être signée par les deux parties contractantes, peut faire l'objet d'amendement par voie d'avenant.

Art.4 – Duréeducontrat

La collaboration avec l'Expert démarre à partir de la communication officielle des résultats de la sélection du prestataire du service et s'achève à la date fin du projet sauf en cas de prolongation du projet accordé par l'Autorité de gestion (Management Authority (MA)).

L'Expert doit collaborer avec l'interlocuteur chargé de la gestion et suivi financier (WP1 Leader) pour l'élaboration des rapports financiers exigés par l'Autorité de gestion.

Le prestataire de service est tenu d'assister la CCI Cap Bon pour toute demande de clarification qui émane de l'AGC visant la validation finale du dernier rapport financier.

Art.5 – Conditions de participation

Afin de participer à cette consultation, l'Expert doit remplir au moins les conditions suivantes :

1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible pour le programme ENI-CBC MED 2014-2020.
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origines;
3. Pas de condamnations pénales qui prévoient l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations.
4. Ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
5. Compétences avancées en communication en anglais (écrite et orale) en plus d'une bonne maîtrise de la langue française,
6. Enseignement supérieur : diplôme en sciences sociales / économiques.
7. Expérience de soutien financier à des projets financés par l'Union européenne (au moins 5 ans).
8. Expérience de suivi financier de projets financés par l'Union Européenne (au moins 5 ans).

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les prestataires de services à la date limite de présentation des dossiers accompagnés des documents justificatifs

Art.6 – Procédures et critères d'évaluation

Les dossiers déposés dans les délais prévus seront évalués par une Commission nommée par le représentant légal CCI Cap Bon. La commission compétente évaluera les dossiers selon les critères suivants :

| Critères d'évaluation | Score |
|--|-------------------|
| Formation avancée: Master en administration des affaires ou doctorat. (5 points pour le Doctorat / 10 points pour MBA) | 10 |
| Expérience antérieure dans le soutien financier à la gestion de projets européens des programmes IEVP et IEV CTF. (5 points pour chaque contrat en tant qu'expert des projets d'appui à la gestion financière) | 50 |
| Expérience antérieure dans le suivi financier des projets européens des programmes IEVP et IEV CTF MED. (5 points pour chaque contrat en tant qu'expert dans le suivi financier) | 40 |
| Total | 100 points |

Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures

Les prestataires de services intéressés devront envoyer leur dossiers sous pli fermé par courrier postal à voie rapide ou recommandée ou les déposer directement au Bureau d'ordre de la CCI Cap Bon, **au plus tard 15 jours après la date de publication de cet avis.**

Les dossiers reçus après la date susmentionnée seront éliminés de la participation à la Consultation.

Les dossiers devront être envoyés ou déposés à l'adresse suivante :

**Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon
10, Avenue Mongi Slim, BP 113 – 8000 Nabeul - Tunisie**

L'enveloppe doit porter la mention suivante :

**A ne pas ouvrir "Consultation N°01/2021
pour la sélection d'un Expert en gestion et suivi financier
du projet "INTECMED"**

Art.8 – Documents nécessaires

Les dossiers des participants doivent comporter:

1. Offre financière en TTC détaillée (HT, TVA et TTC)
2. Demande de participation à l'Avis de sélection
3. Curriculum Vitae du prestataire de service
4. Documents/attestations liés aux conditions professionnelles (L'art.5)
5. Copie de pièce d'identité du prestataire de service
6. Copie de la patente (encas de cabinet)

La documentation peut être présentée en français ou en anglais.

Nabeul le 12/03/2021



La Présidente de la CCI Cap Bon

Najoua ATTIA